

20 Juil 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Réforme de l'Autorité nationale de sécurité

Le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêtés royaux qui s'inscrivent dans le cadre de la réforme de l'Autorité nationale de sécurité (ANS) par le Conseil national de sécurité.

Le premier projet d'arrêté royal règle l'intégration de l'ANS au sein de la Sûreté de l'État (VSSE) et définit les compétences concernées par le transfert de l'ANS vers la VSSE.

Le deuxième arrêté royal réglemente le transfert du personnel travaillant au secrétariat de l'Autorité nationale de sécurité du service public fédéral Affaires étrangères, vers la VSSE. Le transfert débutera le 1er janvier 2024 et comprendra une période transitoire de deux ans au cours de laquelle l'agent aura la possibilité de retourner au SPF Affaires étrangères, sous réserve de la disponibilité de postes vacants.

Le troisième arrêté royal fixe les montants des rétributions dues au service administratif à comptabilité autonome « Autorité nationale de sécurité ». Les rétributions pour les habilitations de sécurité des personnes physiques et morales seront augmentées pour faire face à l'augmentation des frais de fonctionnement et pour financer les compétences supplémentaires de l'ANS. En outre, des rétributions sont ajoutées pour l'approbation d'installations physiques, de systèmes de communication et d'information et de produits cryptographiques, ainsi que pour la distribution de ces produits.

Les différentes dispositions entreront en vigueur au 1er janvier 2024.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État et au Comité permanent I.

Projet d'arrêté royal portant l'intégration de l'Autorité nationale de sécurité au sein de la Sûreté de l'État et organisation des compétences

Projet d'arrêté royal portant le transfert par voie de mobilité d'office du personnel du secrétariat de l'Autorité nationale de sécurité du Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement à la Sûreté de l'État

Projet d'arrêté royal fixant les montants des rétributions dues en exécution de l'article 22octies de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification, aux habilitations de sécurité, attestations de sécurité, avis de sécurité et au service public réglementé

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires
européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions
culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Elke Pattyn
Porte-parole
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be